

## DES IDEAUX POUR NOTRE TEMPS !

Il n'y a pas de réponse simple à la crise que nous traversons. Elle est globale et civilisationnelle ; elle concerne tout à la fois l'économique, l'écologique, le social, le politique.

Dans ce contexte, pour être en mesure de contrer l'indifférence, la résignation et les peurs qui minent et délitent notre société, il faut absolument se donner la capacité de fonder de nouvelles espérances.

Une fraction croissante de la population le pressant ou en est consciente : nous ne ferons pas l'économie d'une profonde **Transition**. Elle sait aussi, pour être attentive aux multiples initiatives parties du terrain, de la « base », que, loin de devoir être vécue comme une régression, cette transition doit, au contraire, être considérée comme une chance pour l'économie, la créativité et la ré-affirmation des valeurs humanistes.

Se mettre en situation d'opérer cette nécessaire transition vers des modes de développement plus économes des ressources, plus respectueux des équilibres planétaires mais aussi plus justes et plus équitables, représente une exceptionnelle opportunité de redonner une vigueur nouvelle aux idéaux associatifs, mutualistes et coopératifs.

Ces idéaux, consubstantiels au socialisme utopique né au XIX<sup>e</sup>, voient aujourd'hui s'ouvrir de nouveaux espaces, tant en raison de l'effondrement du communisme qu'en raison des ravages écologiques, sociaux et culturels que provoque l'ultralibéralisme.

Rappelons que ce sont ces idéaux qui ont amené Waldeck Rousseau à écrire : « *C'est le lien associatif qui rapproche les hommes, leur apprend à s'aimer, à se connaître et à substituer à l'égoïsme individuel la loi féconde de la fraternité* ». Ce sont aussi ces idéaux qui ont conduit Jean Jaurès, inspiré par Charles Gide, à fonder tant d'espoirs sur les formules coopératives...

Preuve de cette nouvelle vitalité, les Nations Unies ont décidé de faire de 2012 « **L'Année internationale des Coopératives** ». Il serait paradoxal, voire même incompréhensible de ne pas mettre cet événement à profit, pour enrichir le débat politique actuel. Un débat qui se révélera vite un piège s'il porte davantage sur la personnalité ou la stature des candidats que sur les alternatives aux démarches ultra-libérales qui s'étendent à tous les secteurs de la vie publique.

Les raisons qui ont conduit les Nations Unies à placer les formules coopératives sur le devant de la scène ne doivent évidemment rien au hasard. Elles résultent de l'exceptionnel essor de ces formules dans de nombreux pays et, sans doute aussi, au fait que 2012 correspond au 20<sup>e</sup> anniversaire du premier « Sommet de la Terre » qui s'est tenu à Rio en 1992.

Un Sommet qui fut l'occasion, pour cette Haute Assemblée, de lancer le concept de « sustainable development » et, surtout, de formaliser les 27 principes sur lesquels il devait être fondé. Des principes qui, hélas!, n'ont jamais fait l'objet, dans notre pays, d'un réel effort pédagogique...

Le troisième de ces principes précisait : « Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire **équitablement** les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures ».

Le terme « équitable », terme clé de ce principe, figurait aussi, il importe de le souligner, dans la raison sociale de la toute première coopérative qui fut créée en Angleterre en 1844 : « **Les équitables pionniers de Rochdale** ».

C'est là bien plus qu'une coïncidence. Aujourd'hui, dans tous les domaines : le foncier agricole, la production, le commerce, les services, les déplacements, l'habitat, l'épargne, la banque même, de nouvelles formes de coopération se mettent en place.

Les formules coopératives sont aussi de remarquables moyens de mettre en œuvre le vaste « bouquet » des énergies renouvelables<sup>1</sup> sur lequel peut et doit s'appuyer notre pays ; ces énergies renouvelables constituant tout à la fois un exceptionnel gisement d'emplois, une alternative aux énergies fossiles et un moyen privilégié de relocaliser l'économie et d'impliquer les citoyens.

Les Nations Unies ont d'ailleurs fondé leur décision « *en hommage à la contribution de ces associations à la réduction de la pauvreté, à la création d'emplois et à l'intégration sociale* ».

Les vertus nécessaires pour créer, animer et faire vivre les associations, les mutuelles et les coopératives, sont aussi celles qui s'avèrent indispensables pour assurer la vie démocratique de la Cité et mieux prendre conscience des exigences du Bien Commun.

Associations, mutuelles, coopératives : ces entreprises sont tout à la fois des remparts contre la main-mise du marché sur tous les aspects de la vie de la Cité et de remarquables creusets de la démocratie.

Aussi convient-il de mettre à profit les débats suscités par les prochaines échéances électorales, pour rappeler leur contribution à la vie économique et sociale, démontrer leur pertinence et rappeler les valeurs fondamentales sur lesquelles elles reposent, en particulier la primauté de l'homme sur le capital.

Se placer en situation d'instaurer de tels débats, ce serait aussi :

- Mettre en garde sur les attitudes qui accèdent l'idée selon laquelle les solutions de type coopératif ne sont que d'ultimes recours qu'il serait possible d'improviser dans l'urgence et auxquels on ne se résout qu'en désespoir de cause...
- Contribuer à prémunir ces structures contre les dérives qui, on le sait, sont aussi susceptibles de les affecter quand les principes fondamentaux sur lesquels elle reposent sont sacrifiés ou contournés sous divers prétextes d'efficience.
- Prendre le contre-pied de tous ceux qui se résignent à s'en remettre au « Prince » ou à la charité des ultra-riches pour redistribuer du pouvoir d'achat...
- Se donner, à contrario, les moyens de montrer qu'un partage réellement équitable des fruits du développement – pour des raisons qui découlent de la légitime aspiration de chacun à la dignité – implique aussi un partage équitable du travail...et, au-delà même, celui du pouvoir !
- Contrer un certain nombre de voix qui commencent à préparer l'opinion à l'idée selon laquelle nos démocraties ne seraient plus à même de relever les redoutables défis auxquels nous sommes confrontés...

Loin d'être archaïques ou désuets, les idéaux coopératifs retrouvent aujourd'hui une nouvelle pertinence. Ils constituent de réelles alternatives aux solutions néo-libérales, un moyen privilégié de renforcer la solidarité et d'instaurer la fraternité...

Ils éclairent la « Voie », comme pourraient le dire des philosophes bien en vue et c'est à ce titre que « l'économie sociale et solidaire » mériterait bien de pouvoir s'épanouir encore davantage... **en s'appuyant sur un ministère à part entière.**

**JC. Pierre,**

Conseiller économique, social et  
environnemental de Bretagne  
*jcpierre@orange.fr*

---

<sup>1</sup> Il convient ici de noter que les Nations Unies ont également décidé de faire de 2012 « l'année internationale des énergies renouvelables »